



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 02 JUIL. 2024
et publié le 02 JUIL. 2024 est exécutoire.

Séance du mercredi 26 juin 2024

Délibération n° 01_2024_066

**Avis sur le projet de schéma départemental des gens du voyage
Avis défavorable : nombre de terrains familiaux**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	Arrivé au point n° 3
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Arrivée au point n° 4
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Excusée
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Roger DAGHER Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Patrick BIGOT Pouvoir à Sophie CUINIÈRES Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV Pouvoir à Marie BLASQUEZ
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 37
Membres présents : 27
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Date de la convocation : 12 juin 2024
Date de l'affichage : 12 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20240626-01_2024_066-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 26 juin 2024

Délibération n° 01_2024_066

**Avis sur le projet de schéma départemental des gens du voyage
Avis défavorable : nombre de terrains familiaux**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, qui instaure l'obligation pour l'ensemble des départements d'élaborer un schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage, prescrivant la nature (aires permanentes d'accueil, terrains familiaux locatifs et aires de grand passage), le nombre, la localisation et la capacité des équipements à mettre à disposition de ces populations. Le schéma définit également les actions à caractère social (accès aux droits, santé, scolarité, insertion professionnelle) destinées aux gens du voyage.

Vu l'avis de Cœur de France sur le projet de schéma envoyé à Monsieur le Préfet du Cher le 29 janvier 2024 ;

vu l'avis favorable de la commission départementale consultative des gens du voyage du 21 février 2024 ;

vu le courrier du 11 mars 2024 de Messieurs le Préfet et Président du Conseil départemental du Cher, reçu le 2 mai 2024 ; transmettant, pour avis, le projet de schéma départemental des gens du voyage 2024 – 2029 ;

considérant que la Communauté de communes Cœur de France maintient son avis motivé du 29 janvier 2024 en portant à deux le nombre de terrains familiaux à construire, au lieu de quatre proposés dans le projet de schéma et à dix emplacements pour l'aire d'accueil.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne un avis défavorable au projet de schéma départemental des gens du voyage concernant le nombre de terrains familiaux à construire, maintenant la proposition de construire deux terrains familiaux durant la période 2024-2029.

Le Président


Daniel BONE

Le secrétaire de séance


Marie BLASQUEZ